

AFFAIRE N° 20 - Autorisation de fermer et d'ouvrir dans des différentes écoles de la Commune de Saint-Denis des classes primaires et maternelles

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames , Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Vice-Recteur vient de me faire parvenir une liste de classes primaires élémentaires et maternelles à fermer et à ouvrir dans différentes écoles de la Ville.

Ces mesures de cartes scolaires portent sur les groupes suivants:

FERMETURES DE CLASSES

- Gabriel MACE Garçons..... 1 classe élémentaire (la 13ème)
- Gabriel MACE Filles..... 2 classes élémentaires (les 12ème, 13ème)

- Camélias M. Groupe A..... 1 classe élémentaire (16ème)
- Damase LEGROS Garçons..... 1 classe élémentaire (la 21ème)
- Domenjod M..... 1 classe élémentaire (la 13ème)
- Bois de Nèfles M..... 1 classe élémentaire (la 14ème)
- SAINTE-CLOTILDE M. groupe A..... 1 classe élémentaire (la 15ème)
- LANCASTEL Mat..... 2 classes (les 10ème - 11 ème)
- Damase LEGROS Mat..... 1 classe (la 9 ème)

OUVERTURES DE CLASSES

- Chemin LORY les HAUTS M..... 4 classes élémentaires (7ème au 10ème)
- Cité Michel DEBRE M. groupe B "Les Calebassiers"..... 2 classes élémentaires (les 17ème-18ème)
- CHAUDRON M. Terrain RAMASSAMY... 1 classe élémentaire (la 15ème)
- CAMELIAS Mat..... 1 classe maternelle (la 6ème)
- CHAUDRON II Mat/terrain.RAMASSAMY..... 1 classe (la 3ème)
- CHAUDRON IV "LES ALIZES" Mat.... 3 classes maternelles (1e au 3ème)
Ouverture d'école

MIXTE

- Damase LEGROS Garçons..... Damase LEGROS Mixte Groupe A
- Damase LEGROS Filles..... Damase LEGROS Mixte Groupe B

Ces modifications de classes étant indispensables au bon fonctionnement de la scolarité de Saint-Denis, je vous demande Mesdames et Messieurs, d'approuver cette liste.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE